

# Réguler les Gafa du porno

**A** l'heure où Google et ses compères de l'Ouest américain sont examinés sous toutes les coutures par les régulateurs, une plateforme d'hégémonie mondiale passe au travers des contrôles. Elle doit sans doute cette exception à son activité : la pornographie.

Autrement, Mindgeek, puisque c'est son nom, aurait depuis longtemps attiré l'attention de l'« antitrust ». Propriétaire de Pornhub, le site Internet le plus fréquenté des amateurs (47,4 milliards de visites en 2020 !) ainsi que de nombreux autres sites gratuits ou payants à forte audience, Mindgeek détient une position de quasi-monopole dans la diffusion de vidéos pornographiques en ligne. Son succès d'audience est d'ailleurs phénoménal. Selon le régulateur britannique des communications, 42 % des adultes du Royaume-Uni ont consulté au moins une fois ses plateformes gratuites en septembre 2020.

Abuse-t-elle de sa position dominante ? Favorise-t-elle ses sites et ses studios de X au détriment de ceux des concurrents ? Par exemple, affiche-t-elle de façon préférentielle ses propres services gratuits pour hameçonner des abonnés ? Ou communique-t-elle à ses studios les données sur les préférences des consommateurs qu'elle aspire chez les rivaux hébergés sur ses plateformes afin de renforcer le succès et la part de marché de ses propres productions ? Impossible de l'affirmer si les autorités de la concurrence n'ouvrent pas

d'enquêtes et de procédures. Le modèle économique et le gigantisme de Mindgeek favorisent l'addiction. A l'instar de Facebook ou de Netflix, ce « Gafa du porno » se rémunère par la publicité payée par les sites qu'elle diffuse et les abonnements.

Elle offre de plus un catalogue presque sans limite : dans son rapport annuel 2020, sa plateforme amirale Pornhub affiche avec fierté qu'il faudrait cent soixante-neuf ans à une personne pour visionner non-stop les nouveautés de l'année. Pas une phrase, en revanche, aux consommateurs prônant un usage modéré ou signalant des scènes violentes. Rien de tel n'est imposé

## Le modèle économique et le gigantisme de Mindgeek favorisent l'addiction.

par les régulateurs. La seule obligation est une page d'entrée forçant de déclarer avoir plus de 18 ans. Une dissuasion d'accès sans grand effet puisque, selon une enquête de l'Ifop, plus de la moitié des adolescents déclarent visiter, parfois ou souvent, un site pornographique. Plus précisément, environ un tiers des garçons au moins une fois par mois, dont 1 sur 10 tous les jours ou presque.

Mindgeek est domicilié au Luxembourg, un choix sans nul doute guidé par des raisons fiscales et de discrétion comptable. Elle dispose aussi de filiales

à Nicosie, dans les îles Vierges britanniques et les Caraïbes néerlandaises, et elle facture ses clients d'Irlande. Elle dispose donc de toute l'organisation qu'il faut pour pratiquer l'évitement fiscal.

Contrairement à Apple et quelques autres, elle n'a cependant jamais été inquiétée par la Commission européenne. Elle ne devrait pas plus l'être par les projets de taxe contre les géants du numérique, car son chiffre d'affaires et son bénéfice restent ridicules par rapport aux Gafa. L'industrie du porno n'est pas un Eldorado. Les recettes publicitaires sont limitées aux annonceurs du X, car les autres ne veulent pas exposer leurs marques sur Pornhub ou ailleurs. Unilever y a un temps vanté ses produits de toilette pour homme avant de faire machine arrière.

L'emprise stupéfiante de Mindgeek dans la vie ordinaire et les esprits, ainsi que les nombreuses inquiétudes légitimes qu'elle soulève (que ce soit, entre autres, en matière d'addiction, de formatage de la sexualité des adolescents, ou de la représentation des femmes ramenées au rang d'objet, toujours consentantes donc sans qu'il soit besoin de leur demander) sont comparables à celles des Google et consorts. Le secteur d'activité du Gafa du porno ne doit pas le reléguer au second plan de notre attention et conduire les régulateurs à rester effacés ou pusillanimes.

**François Lévêque** est professeur d'économie à Mines ParisTech-Université PSL.